

Charte sur la protection des données de la fondation Laly



Cette charte est établie conformément à la réglementation européenne GDPR qui entre en vigueur le 25 mai 2018

Article 1. Les informations récoltées lors de l'inscription aux newsletters sont utilisées uniquement dans le cadre de la fondation afin de contacter les followers et donateurs. Il est possible de se désinscrire de notre newsletter en cliquant sur l'onglet en bas de celle-ci. Le souscripteur est directement responsable de son ajout ou de son retrait de la base de données.

Article 2. Les informations récoltées sur le site web via l'outil Google Analytics permettent uniquement d'analyser l'audience et le trafic sur le site web et ne permettent pas d'identifier un utilisateur particulier. Les informations sont récoltées en masse et concernent principalement les données démographiques générales.

Article 3. Les noms et adresses mails lors d'échanges via email ou formulaire de contact ne sont ajoutés à la base de données qu'uniquement en cas de demande expresse de la personne concernée. Par exemple, lorsqu'une personne souhaite être informée des projets et événements de la fondation.

Article 4. Ces données sont strictement confidentielles et ne sont jamais transmises à des tiers.

Article 5. Toutes les protections possibles sont mises en place afin de garantir la sécurité de ces données : mots de passe complexes, antivirus, accès restreint, pare-feu informatique, ...

Article 6. En ce qui concerne le droit à l'oubli, toute personne a le droit de demander à être supprimée de la base de données de la fondation.

Article 7. Lors de dons effectués sur le compte de la fondation, nous utilisons les adresses mentionnées sur les extraits afin de remercier nos donateurs. Nous n'utilisons pas ces informations à d'autres fins.

Article 8. Aucune information personnelle de personnes affiliées à la fondation Laly ne sera jamais utilisée à des fins commerciales.

Article 9. Conformément au règlement GDPR, toute personne a le droit de demander quelles informations la fondation possède pour son compte. Nous nous efforcerons en cas de telle demande de répondre dans un délai raisonnable.

Article 10. Dans l'hypothèse où la fondation devrait faire appel à des sous-traitant, elle s'engage à prendre toutes les précautions contractuelles afin que le sous-traitant ne puisse utiliser les données d'une manière autre que celle prescrite par la fondation.

Article 11. Les personnes inscrites à nos événements ne sont pas automatiquement inscrites à nos newsletters. Les informations récoltées lors de ces inscriptions sont utilisées uniquement comme moyen de contact pour l'événement en question.